



Plafonneur - Cimentier (H/F/X)

Construction - Travaux

Apprentissage

Durée

3 ans

Tranche d'âge

- de 18 ans

18 à 25 ans

Finalité

Certificat

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Oui

Tu es du genre à analyser les murs, à voir tout ce qui est droit ou à repérer les trous et imperfections ? Tu préfères les finitions plutôt que le gros-oeuvre ? Alors façonne-toi un futur professionnel grâce à cette formation de Plafonneur - Cimentier !

Le Plafonneur - Cimentier et la Plafonneuse - Cimentière **enduisent les murs intérieurs et extérieurs, les plafonds mais aussi les sols et réalisent des chapes**. Ils réalisent le plafonnage, du cimentage et posent des chapes, ils enduisent et recouvrent des supports, des murs et plafonds avec du plâtre, des plaques de plâtre, du mortier ou du ciment. Ils réparent les murs mais aussi les sols.



Au cours de cette formation en Apprentissage tu développeras toutes les compétences et apprendras toutes les techniques nécessaires au métier de Plafonneur - Cimentier.

Analyser le travail à réaliser : tu apprends à analyser le travail demandé sur base du cahier des charges et des demandes du client. Tu apprends à évaluer les différentes tâches à effectuer, tu évalues la faisabilité du chantier. Tu apprends à mesurer les surfaces à traiter afin de calculer la quantité de produits et de matériaux nécessaires. Tu apprends à communiquer et coordonner tes tâches avec les autres corps de métier.

Préparer et organiser le chantier : tu apprends à préparer le poste de travail, identifier les équipements et outils nécessaires y compris les équipements pour effectuer les travaux en hauteur et tu apprends à les installer. Tu apprends également à transporter les produits et les matériaux nécessaires et tu t'assures de leur présence sur le chantier. Enfin, tu apprends à protéger les différents éléments avec des bâches et protections ainsi qu'à enlever les garnitures et chambranles.

Préparer les supports : tu apprends à préparer et traiter les surfaces sur lesquels tu vas travailler. Tu enlèves les traces de mortier, pierres, béton, clous et autres éléments. Tu ré pares et traites les défauts des murs comme les trous, fissures, humidité et tu rattrapes les défauts de planéité. Tu apprends à appliquer les sous-couches de plâtre ou de ciment d'accroche. Tu apprends à rectifier des chapes.

Plafonner des surfaces intérieures : tu apprends à plafonner différentes surfaces avec du plâtre ou de l'argile. Tu apprends à poser un isolant par collage ou fixation. Tu apprends à poser la sous-couche posée, tu places les profils de portes, cornières, guides et autres éléments d'étanchéité au niveau des châssis et retours de baies. Enfin, tu apprends à plafonner la couche de finition que tu appliques manuellement ou à la machine. Tu apprends à talocher et lisser ainsi que finir les angles. Tu apprends également à poser les moulures et ornements.

Plafonner des surfaces extérieures : tu apprends à poser du plafonnage extérieur, du ciment et du crépis. Tu apprends à placer les éléments isolants. Tu apprends à poser et projeter l'enduit de finition ou le mortier de ciment manuellement ou à la machine. Tu apprends à travailler le crépis selon le rendu, lisse ou rugueux, souhaité. Tu places les moulures et ornement sur les façades.



Poser des plaques de plâtre : tu apprends à mesurer, découper, ajuster et placer des plaques de plâtres afin de couvrir des murs ou faire des faux plafonds. Tu apprends à placer des ossatures et profils métalliques ou en bois qui vont accueillir les plaques de plâtres. Tu apprends à renforcer et isoler l'armature. Tu assures l'étanchéité. Tu apprends enfin à jointoyer les plaques et recouvrir les vis via l'enduit de finition.

Monter des cloisons en carreaux de plâtre : tu apprends à préparer le placement des carreaux de plâtre en traçant et plaçant les lattes de montage. Tu apprends à assembler les carreaux afin de monter des cloisons. Tu apprends les tâches de finition pour un rendu optimal de la cloison.

Alors si tu souhaites t'assurer un avenir professionnel bien lisse, rends-toi dans un Centre IFAPME pour débiter ta formation !

La pratique en entreprise est obligatoire dans cette formation via le modèle de formation en alternance (<https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance>) : ± 1j. de cours généraux, théoriques ou pratiques en Centre et ± 4j. de pratique en entreprise par semaine ; rémunérés.

Cette formation mène à un métier répertorié comme « Fonction Critique » : les employeurs ont du mal à trouver des candidats correspondant pleinement aux critères d'emploi. Vous aurez donc des possibilités d'emploi à la suite de votre formation.

Débouché(s) métier(s)

Employé / Employée dans une société spécialisée

Employé / Employée dans une société de construction

Débouché(s) future(s) formation(s)

Entrepreneur Plafonneur - Cimentier (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/entrepreneur-plafonneur-cimentier>) (adulte)

Formation de chef d'entreprise du secteur de la construction à l'IFAPME

Point(s) fort(s)

Fonction critique (nombreux emplois) Inscription gratuite Contact client Travail en autonomie et en équipe Sur le terrain

Finalité

Certificat d'apprentissage homologué par la Communauté française

Correspondance avec le Certificat de qualification délivré par l'enseignement secondaire obligatoire (CQ6P)

Aptitudes

Le plafonneur-cimentier doit maîtriser les connaissances administratives transversales du secteur. Il doit avoir les connaissances de base des spécifications techniques en rapport avec les activités du plafonnage, du cimentage et de la pose de chapes. Il doit prendre connaissance des notes d'informations techniques du Centre scientifique de la Construction et des standards de qualité en rapport avec les activités.

Il possède les connaissances techniques suivantes: la vérification, l'analyse, le nettoyage et la préparation des supports, l'enlèvement des matériaux existants, la pose de chapes, de cloisons et de faux plafonds en plâtre.



Programme

1ère année :

- K03/1 Plafonnage (20h)
- K03/1 Blocs de plâtre (40h)
- K03/1 Isolation, étanchéité à l'air et noeuds constructifs (16h)
- K03/1 Analyse, préparation et communication (30h)
- K03/1 Organisation du chantier (30h)
- K03/1 Chape de finition et rejointoiement (20h)
- K03/1 Préparation des supports (24h)

2ème année :

- K03/2 Participation à l'organisation de l'entreprise et du chantier + SEQ (12h)
- K03/2 Analyse, préparation et communication 2 (8h)
- K03/2 Organisation du chantier 2 (8h)
- K03/2 Cloisons et plafonds (60h)
- K03/2 Plafonnage 2 (40h)
- K03/2 Chape de finition (46h)
- K03/2 Sensibilisation Performance énergétique du bâtiment (PEB) (4h)
- K03/2 Réaliser une cloison légère et un plafond en plaques de plâtre sur ossature (8h)
- K03/2 Monter des cloisons intérieures en carreaux de plâtre (6h)

3ème année :

- K03/3 Organisation du chantier 3 (8h)
- K03/3 Cimentage intérieur et extérieur (80h)
- K03/3 Plafonnage (32h)
- K03/3 Réaliser un plafonnage d'intérieur (8h)
- K03/3 Réaliser un cimentage et une finition extérieure (8h)



Conditions d'admission à une formation pour jeunes

Age

Avoir **15 ans** accomplis au moment de votre inscription.

L'**âge maximum varie** en fonction de la durée du contrat d'alternance, établi dans le cadre du plan de formation avec le Référent IFAPME.

pour un contrat d'alternance de 3 ans : être âgé de 23 ans maximum au 31/12 de l'année de signature.

pour un contrat d'alternance de 2 ans : être âgé de 24 ans maximum au 31/12 de l'année de signature.

pour un contrat d'alternance de 1 an : ne pas avoir atteint 25 ans à la signature du contrat.

Parcours

Avoir fréquenté 2 années du 1er degré de l'enseignement secondaire ordinaire ou spécialisé de forme 4.

Ou avoir suivi complètement la 3ème année de l'enseignement secondaire professionnel ordinaire ou spécialisé de forme 4.

Ou avoir fréquenté la 3ème année de différenciation et d'orientation au sein de l'enseignement ordinaire ou spécialisé de forme 4.

Ou avoir fréquenté la 2ème phase au sein de l'enseignement spécialisé de forme 3.

Ou vous disposez d'un document annonçant que vous pouvez poursuivre votre formation en alternance. Ce document est rédigé par le conseil de classe de l'établissement que vous quittez.

Si vous n'avez pas suivi l'un des parcours ci-dessus, vous devez alors être âgé de 16 ans accomplis et passer un bilan de compétences.

Il peut exister des conditions particulières pour quelques formations. Soyez attentif aux **mentions indiquées dans la fiche formation** que vous consulterez.



S'inscrire à une formation pour jeunes

Délais et informations

La conclusion d'un contrat d'alternance est **possible toute l'année**.

L'inscription à une formation en apprentissage est gratuite. Elle se fait dans un Service Alternance IFAPME (<https://www.ifapme.be/services>).

S'inscrire

Un référent IFAPME vous accompagne dans vos démarches :

Contactez un Service Alternance IFAPME (<https://www.ifapme.be/services>) près de chez vous et prenez rendez-vous avec un référent IFAPME.

Le référent établira avec vous **votre parcours de formation** en alternance en tenant compte de vos acquis scolaires, de votre projet professionnel, de vos motivations, de votre âge et de votre statut. Merci de préparer les documents suivants :

votre carte d'identité ;

votre dernier bulletin scolaire et attestations reçues ;

les coordonnées éventuelles de l'entreprise avec laquelle vous souhaitez conclure un contrat d'alternance.

Le référent vous inscrit au Centre de formation sur base du métier choisi et des informations reçues.

Si vous avez **trouvé une entreprise de formation**, votre référent contactera celle-ci pour fixer une date de signature du contrat d'alternance.

Des incitants pour vous former à un métier du secteur de la Construction !

Dans le cadre du Plan de reconstruction de la Wallonie, l'IFAPME, le Gouvernement wallon, Embuild (<https://embuild.be/fr>) et Constructiv (<https://constructiv.be/fr-BE>) mettent en place des mesures concrètes pour booster l'envie et l'intérêt de celles et ceux qui envisagent de se former dans le secteur de la Construction.

Remboursement du minerval pour les formations adultes des filières de la construction, de l'électrotechnique et du bois : la liste des formations concernées (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#remboursement-minerval>)

Encadrement intensifié de la part des Référents IFAPME.

Certifications par module : après chaque année de formation, les apprenants et apprenantes ont la possibilité d'obtenir une certification attestant de la maîtrise des compétences acquises. Cette reconnaissance prend la forme d'un CeCAF ou d'un RAF.

Le Gouvernement wallon finalise également de nouveaux incitants pour booster les formations en alternance de l'IFAPME pour ces mêmes métiers :

Prime de 2000 € pour les apprenants IFAPME en alternance, inscrits dans ces filières (conditions spécifiques pour les primo-entrants) : la liste des formations concernées (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#prime-reconstruction-formations>)

Un chèque permis de conduire pour faciliter la mobilité des apprenants et apprenantes en alternance de minimum 17 ans. Cette aide est valable pour le permis B et le permis AM (cyclomoteur) : la liste des formations concernées (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#cheque-mobilite-beneficiaire>)

Retrouvez toutes les mesures et les informations sur notre actualité consacrée au Plan de reconstruction (<https://www.ifapme.be/reconstruction>).





Verviers - ConstruoForm

Rue de l'Est, 18 4800 Verviers

087 32 54 54

Secrétariat :

Du lundi au jeudi : de 8h30 à 21h30

Le vendredi : de 8h30 à 12h

/

fce.verviers@centreifapme.be

Type d'inscription

Au Service IFAPME

